

Accessibilité et handicaps mentaux, cognitifs et psychiques

Laurent Saby – Certu



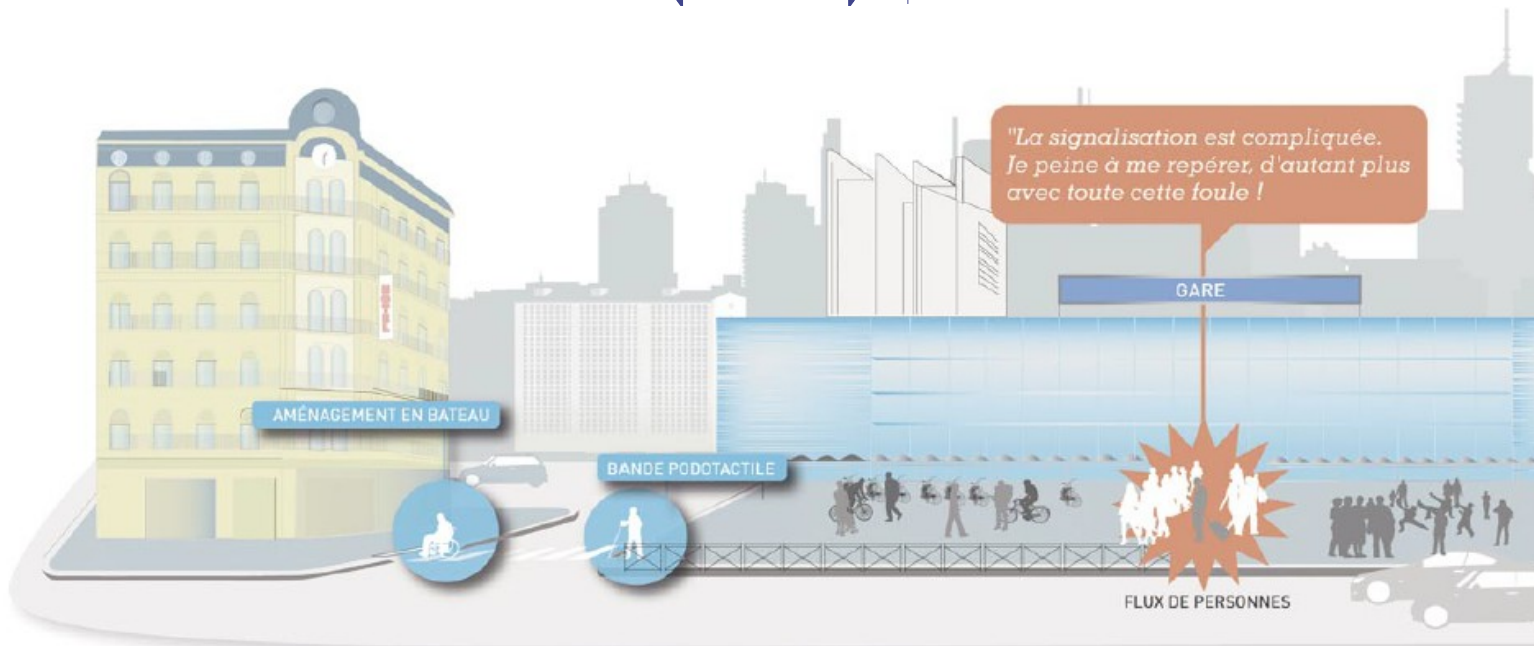
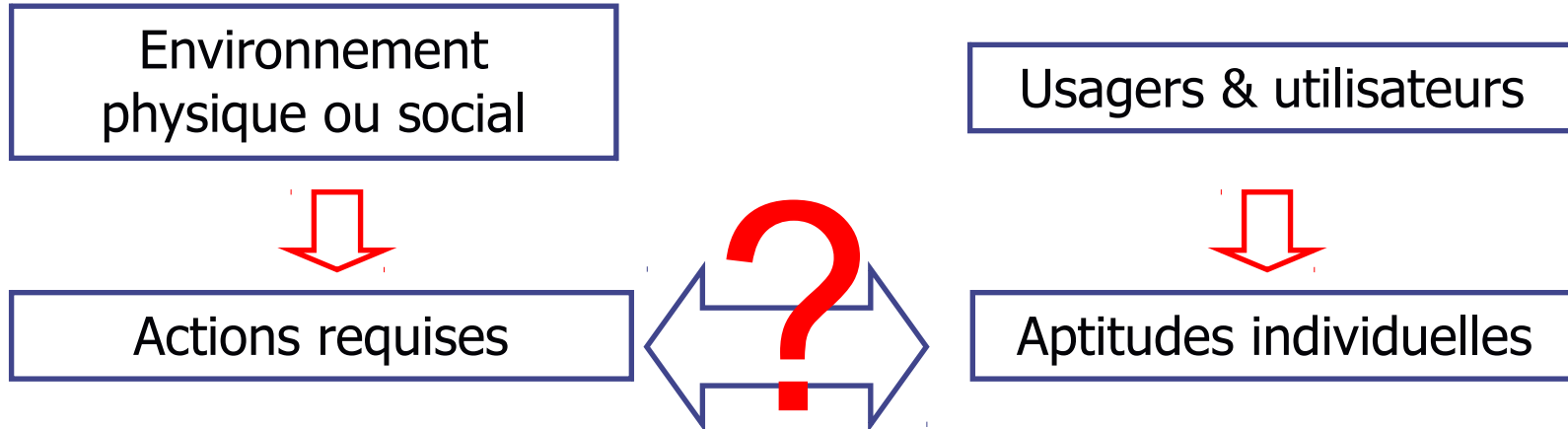
« Au 1^{er} janvier 2014, les 8 Cete, le Certu, le Cetmef et le Setra, fusionnent pour donner naissance au Cerema »



Des handicaps différents

- Le **handicap mental** peut se définir comme la conséquence d'une déficience intellectuelle. Cette dernière peut être considérée comme une capacité plus limitée d'apprentissage et un développement intellectuel significativement inférieur à la moyenne.
- Le **handicap cognitif** est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives : troubles de l'attention, de la mémoire, de l'adaptation au changement, du langage, des identifications perceptives et des gestes. Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.
- Le **handicap psychique** est la conséquence de troubles psychiques invalidants (également appelés « maladies mentales » parmi lesquelles schizophrénies et troubles dépressifs graves, bipolaires, anxieux, ou de la personnalité). Comme le handicap cognitif, le handicap psychique n'implique pas de déficience intellectuelle.

Des situations de handicap communes



Source illustration : Institut d'Urbanisme de Grenoble / Jeudi Midi
(Inovaccess – Grenoble 2013 : Imagine une ville toute accessible)

Cinq causes de problèmes

Une émotivité et une sensibilité au stress supérieures à la moyenne

Des difficultés pour comprendre les codes sociaux et les émotions d'autrui

Des capacités d'analyse réduites ou difficiles à mobiliser

Des difficultés de repérage spatio-temporel et de prise d'information

Des difficultés face à l'imprévu ou à l'inconnu

